Contrats et contrôles : vers une remise en cause de la contractualisation par les éleveurs de montagne ?

C. EYCHENNE (1), M. ROUCOLLE (2), S. REDER (2)
(1) Maître de Conférences, Département de Géographie-Aménagement, UMR Dynamiques Rurales, Université Toulouse II, corinne.eychenne@univ-tlse2.fr
(2) Respectivement Chargées de mission pastoralisme et bâtiments-urbanisme au SUAIA-Pyrénées, roucolle.suai@apem.asso.fr ; reder.suaia@apem.asso.fr

RESUME - A partir des années 1990, les éleveurs de la montagne pyrénéenne se sont fortement engagés, individuellement et collectivement, dans les dispositifs contractuels liés à l'entretien des prairies de montagne. Ces divers engagements font l'objet de contrôles de plus en plus nombreux, souvent redoutés par les agriculteurs. Ce travail de collaboration entre la recherche (UMR Dynamiques Rurales) et le développement (SUAIA Pyrénées) vise à observer, sur quelques exploitations du massif des Pyrénées, les pratiques des éleveurs de montagne face aux principaux programmes d'aide qu'ils peuvent mobiliser. A partir d'entretiens semi-directifs, il s'agit de comprendre comment les éleveurs de montagne peuvent répondre aux exigences de gestion administrative de leurs dossiers en s'interrogeant plus particulièrement sur les difficultés qu'ils ont pu rencontrer lors des contrôles. Si les éleveurs rencontrés ne contestent pas le principe du contrôle, ils expriment leur lassitude vis-à-vis d'un système qui les suspecte *a priori* de pratiques frauduleuse et ne reconnaît jamais la qualité du travail accompli. Les pénalités dont ils ont tous été victimes sont désormais incorporées avec un certain fatalisme comme une norme, visant à diminuer le budget de la PAC. Ils pointent néanmoins le gel du versement des aides en cas de contrôle, qui fragilise l'équilibre financier de leurs exploitations. Ils remettent enfin fortement en cause certaines règles dont ils ne comprennent pas l'utilité, comme la tenue du calendrier de pâturage, illustrant les conflits de légitimité entre le système de pensée des éleveurs et les contraintes réglementaires. *In fine*, le niveau de contraintes matérielles et symboliques leur paraît beaucoup trop élevé au regard des avantages fournis par la contractualisation. Ces éleveurs pourtant bien intégrés aux circuits de développement, leaders dans la signature des MAE/CTE et conscients des effets positifs de leurs pratiques sur l'environnement, s'engagent donc dans une dynamique d'auto-exclusion des dispositifs contractuels.

Contracts and controls: mountain stockbreeders tend to question contractual plans of action.

C. EYCHENNE (1), M. ROUCOLLE (2), S. REDER (2)
(1) Maître de Conférences, Département de Géographie-Aménagement, UMR Dynamiques Rurales, Université Toulouse II, corinne.eychenne@univ-tlse2.fr

SUMMARY - Since the 1990's the stockbreeders of the Pyrenean Mountain have strongly engaged themselves - individually and collectively - in the contractual plans of action linked to the upkeep of mountain prairies. These various commitments are subject to more and more controls, often feared by farmers. This work of collaboration between Research (UMR Dynamiques Rurales) and Development (SUAIA Pyrénées) aims at studying, on a few selected farms of the Pyrenean Massif, the practices of mountain stockbreeders faced with the main aide programmes they may call upon. In order to understand how mountain stockbreeders meet the requirements of the administrative management of their personal files, we based our work on semi-guided conversations, questioning more precisely on the difficulties they may have encountered during the controls. If the stockbreeders met did not contest the principle of controlling, they expressed their weariness with regards to a system which beforehand suspects them of fraudulent practices and which never recognises the quality of the work done. They feel short-changed by the loss of revenue that they have been entitled to and that they consider from now on, with a certain degree of fatalism, as being the norm that aims at reducing the financial envelope of the CAP. They nevertheless point out the freezing of the payment of aides in the case of a control, which imperils the financial balance of their farms. They finally seriously question some regulations, which they find unnecessary as, for example, holding a breeder's agenda, which underlines the different way of thinking of the stockbreeders and the constraints of the regulations. To resume, the level of material and symbolical constraints appear to them much too high compared to the advantages given by the contractualisation. These stockbreeders, who are nevertheless well integrated into the networks of development, and who were leaders in the signature of the MAE/CTE and aware of the positive effects of their ways of working on the environment, are thus starting to break away from the contractual plans of action.

INTRODUCTION

Ce travail est le fruit d'une collaboration engagée depuis plusieurs années entre le SUAIA Pyrénées et certains chercheurs de l'UMR Dynamiques rurales à Toulouse autour d'une réflexion sur l'évolution et les perspectives de l'élevage de montagne dans le massif des Pyrénées. Le SUAIA Pyrénées, intéressé par la façon dont les éleveurs du massif gèrent les programmes d'aide dans lesquels ils sont engagés, en particulier les mesures agri-environnementales et par la façon dont ils vivent les contrôles associés à ces dispositifs, propose fin 2004 à l'UMR de collaborer à une étude exploratoire sur ce thème. Des entretiens semi-directifs sur quelques exploitations du massif ont servi de support pour observer la perception, par les éleveurs enquêtés, des contraintes réglementaires liées aux mesures et des pénalités et sanctions dont ils ont fait l'objet.

1. UNE LONGUE EXPERIENCE DE CONTRACTUALISATION EN MONTAGNE

Différents travaux (Eychenne, 2003 ; SUAIA -P, 2002) ont permis de mettre en évidence la profonde restructuration des exploitations pastorales pyrénéennes qui atteignent désormais 35,3 ha de Surface agricole utile (SAU) en moyenne et dépassent 90 ha à l'est du massif, au prix d'une diminution drastique du nombre d'exploitations.

Dans ce contexte, la question de la mise en valeur de surfaces pas ou peu mécanisables, pointée par la recherche dès les années 1970 (Balent, 1986 ; Duru, 1979), garde toute son acuité. La montée en puissance de la problématique de l'enfrichement des zones intermédiaires au début des années 1990 a ainsi poussé les éleveurs pyrénéens à s'engager très tôt, individuellement ou collectivement sur les surfaces d'estive, dans les opérations agri-environnementales, notamment à travers l'article 19 (Barrue-Pastor, 1996 ; Gibon, 1997). Instaurée par la réforme de la Politique Agricole Commune de 1992, la "prime à l'herbe" (prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs - PMSEE) a pris une place considérable dans les aides à l'élevage montagnard, bien qu'elle ne soit pas spécifique à ces zones. En 1998, elle représentait près de 10 % du revenu des exploitations de montagne contre 1,5 % sur l'ensemble du territoire national (Bazin, 1998).

Les éleveurs de montagne ont donc une longue expérience de la contractualisation. La fin du dispositif PMSEE en 2001 a conduit nombre d'entre eux à souscrire un CTE "pour remplacer la prime à l'herbe", souvent sans connaissance approfondie du nouveau dispositif, des niveaux de contraintes et des mécanismes de contrôle.

2. LA QUESTION DES CONTROLES

Le caractère quasi-systématique des contrôles réalisés par le CNASEA dans le cadre des CTE, souvent précédés par des contrôles "surface" réalisés par l'ONIC et se surrajoutant aux contrôles "identification" réalisés par la DSV, a semé la perplexité dans les campagnes et semble avoir renforcé le sentiment d'une ingérence croissante de la société globale dans les affaires paysannes.

La question des contrôles monte alors en puissance : elle est au cœur des débats de l'Université d'été de Marciac en 2002 *L'agriculture entre contrats et contrôles* ; en 2004, le CNASEA mène une étude sur la perception des contrôles par les agriculteurs ; en 2005, la Coordination rurale propose une charte des bonnes pratiques lors d'un contrôle, le CNASEA, à la demande de la profession agricole, met en place une instance d'information et de concertation nationale sur le contrôle des aides au développement rural et le Ministère met au point un guide des contrôles. C'est dans ce contexte, lors de nos travaux de recherche ou de nos actions de développement, que nous prenons à notre tour la mesure, dans les années 2003-2004, de l'appréhension des éleveurs du massif, face à cette vague de contrôles d'une ampleur sans précédent.

3. UNE ETUDE EXPLORATOIRE QUI LIE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A l'initiative du SUAIA Pyrénées, une étude exploratoire est mise en œuvre fin 2004 pour analyser les pratiques d'éleveurs de montagne face aux principaux programmes d'aide, notamment dans le cadre du second pilier de la PAC. A partir d'entretiens semi-directifs, il s'agissait de comprendre sur quelques exemples comment les éleveurs de montagne s'organisent pour identifier les différents dispositifs, les interlocuteurs pertinents et les contraintes réglementaires, comment ils répondent aux exigences de gestion administrative de leurs dossiers et aux modalités de contrôle sur place. Les techniciens départementaux des Chambres d'agriculture du massif (hors Pyrénées-Atlantiques) ont été sollicités par le SUAIA pour fournir les coordonnées d'éleveurs de bovins ou d'ovins allaitants, exerçant en zone de montagne et ayant été contrôlés - et sanctionnés - sur l'un ou l'autre de leurs engagements. Six éleveurs ont été retenus pour la réalisation d'entretiens exploratoires (tableau 1). Les résultats présentés visent à mettre en évidence leur propre perception, sans prétendre être généralisables à l'ensemble des exploitations du Massif.

Tableau 1 : principales caractéristiques des exploitations de l'étude

Département	Production	CTE	PHAE	Autre	Estive
Ariège *Piémont*	33 vaches + bœufs	Conversion	Oui AB	JA AB	PHAE
Ariège *Montagne*	60 vaches	Gestion extensive	Non	AB	PHAE
Htes Pyrénées *Hte montagne*	45 vaches	Gestion extensive	Non		PHAE
Aude *Hte montagne*	60 vaches	Gestion extensive	Oui	JA	PHAE
Aude *Hte montagne*	800 brebis	Non (limite d'âge)	Oui	PAI	PHAE
Pyr-Orientales *Hte montagne*	43 vaches	Gestion extensive	Non	PAI	CTE

JA : Jeune agriculteur, AB : Agriculture biologique, PAI : plein air intégral

Les modalités de constitution de l'échantillon ont des conséquences certaines sur la nature des exploitations rencontrées. Il s'agit dans tous les cas d'éleveurs intégrés dans les réseaux techniques, transhumant sur des estives collectives organisées, habitués à la contractualisation tant sur l'exploitation qu'en estive (trois d'entre eux ont bénéficié de contrats article 19), engagés dans des démarches de commercialisation originales (vente directe, agriculture biologique, signes officiels de qualité - Rosée des Pyrénées), installés sur des structures d'exploitation plutôt supérieures à la moyenne et caractéristiques des différents systèmes d'exploitation des Pyrénées centrales et orientales. La prédominance des exploitations bovines peut être imputée au recul de la production ovine en montagne, à la moindre intégration des éleveurs ovins aux circuits de développement classiques et enfin aux importants problèmes de maîtrise foncière qu'ils rencontrent et qui limitent leurs possibilités de contractualisation. Dans tous les cas, les éleveurs enquêtés ont été pionniers dans la mise en œuvre des CTE sur leur département et arrivent à la fin de leur contrat, ils ont tous été contrôlés pour l'un ou l'autre de leurs engagements (surfaces, PHAE, CTE, cheptel), la plupart ayant cumulé plusieurs contrôles (ONIC + CNASEA, contrôle du contrôleur ONIC, etc.)

4. UNE SOUMISSION AUX REGLES EXOGENES

Dans un premier temps, les observations réalisées confirment les conclusions de l'enquête menée par le CNASEA dans les régions Bretagne et Aquitaine faisant ressortir une appréhension des éleveurs contrôlés dans le cadre des MAE/CTE, qui voient le contrôleur comme "une sorte de policier agricole [qui] vient relever les écarts systématiques avec les engagements, sans tenir compte de la complexité et du fonctionnement de l'exploitation" (Salagnac, 2004). La tension est généralement grande avant le contrôle, mêlée d'appréhension et de colère. Longtemps plus ou moins tabou, la question des contrôles est de plus en plus souvent abordée entre éleveurs. Les échanges d'expérience nourrissent un sentiment d'impuissance et de soumission à un ordre dont les règles sont élaborées en dehors du champ professionnel. L'incompréhension face au non-respect des engagements relevé chez l'un ou l'autre collègue pourtant considéré comme vertueux par ses pairs renforce le sentiment d'une mise en accusation *a priori* vécue comme une violence symbolique : "*on est considéré comme des bandits*".

Pourtant, c'est la lassitude qui prime lors des entretiens réalisés parfois plusieurs années après les contrôles.

Les éleveurs rencontrés ne contestent jamais le principe même du contrôle, qui leur paraît intimement lié à l'idée même de contrat. Bien que les modalités de contrôle leur paraissent très procédurières, ils ne mettent pas en cause directement les contrôleurs qu'ils jugent parfois compréhensifs, parfois incompétents techniquement, mais qui "*font leur boulot*". Par contre, ils s'insurgent tous contre les conditions pratiques de mise en œuvre des contrôles, qui les mobilisent souvent une journée entière, voire deux lorsqu'il y a cumul, sans prise en compte de leur propre emploi du temps (la plupart des éleveurs rencontrés sont seuls sur leur exploitation) : "*Qu'ils fassent des contrôles, d'accord, mais qu'ils te fassent chier comme ça. Une année, j'en ai eu 5 : DDA, DSV, ONIC, ... J'ai dit, mais y'en a pas d'autres à contrôler, y'a que moi ?*". Ces contrôles longs et multiples renforcent le sentiment de harcèlement éprouvé par des éleveurs suspectés de fraude systématique et dont la bonne volonté et les qualités techniques ne sont pas reconnues : "*Il cherchait la petite bête (…) Ouais il a trouvé des petits trucs mais après, ce qui était bien fait, jamais un compliment ! Pourtant, y'a des endroits, avec la motofaucheuse, il faut le faire !*"

5. LA PENALITE ERIGEE EN NORME

Paradoxalement, les éleveurs enquêtés ne s'insurgent finalement pas contre les pénalités dont ils ont ***tous*** fait l'objet dans le cadre des contrôles MAE/CTE, généralement pour des problèmes mineurs de surface (quelques ares de différence à la mesure, présence d'un arbre, d'un tas de fumier, etc.). Cette pénalisation systématique est désormais incorporée comme une norme par ces éleveurs contractants : "*c'est un moyen de diminuer les aides*", qui ne s'inquiètent plus que de son ampleur et ne tentent des recours au niveau de la DDAF que lorsque les montants leur paraissent trop élevés. Les formulaires d'accompagnement aux déclarations PAC 2005, exposant le détail des pénalités encourues, notamment dans le domaine de l'identification, n'ont fait que renforcer ce sentiment. Compte tenu de leurs systèmes d'exploitation extensifs, avec pratique d'estive, conjuguée parfois au plein air intégral, si la pénalisation dès le premier animal avec une boucle manquante devait s'appliquer, elle conduirait à une réduction quasi-systématique de l'ensemble des aides directes de 1 % : "*Avec la nouvelle PAC, je vois qu'on va avoir de plus en plus de contrôles. Et que les contrôles, ça leur permet de nous sucrer, parce que, une petite erreur c'est une pénalité, c'est des points en moins et des euros en moins*". Avec des systèmes de production absolument dépendants des aides (elles représentaient 111 % du revenu des exploitations du massif des Pyrénées en 1995 - Conseil National de l'Evaluation *et al.*, 1999), ces éleveurs de montagne se soumettent aux diminutions des subventions à la marge, sous couvert de pénalités, avec un certain fatalisme. Par contre, ils s'insurgent contre les retards de paiement systématiques liés aux contrôles, qui touchent parfois l'ensemble des aides du second pilier, y compris l'ICHN et bouleversent l'équilibre financier de l'exploitation. Ils souffrent de l'absence de prise en compte des spécificités montagnardes dans les dispositifs réglementaires, qu'ils vivent comme une marginalisation au sein de l'espace national et professionnel. Finalement, c'est bien sur les questions techniques que les éleveurs rencontrés sont les plus sensibles, les conduisant à remettre en cause à la fois les mécanismes de contrôle et les principes même de la contractualisation.

6. CONFLITS DE LEGITIMITE DES SYSTEMES DE PENSEE

Les contrôles sont en effet l'occasion d'une cristallisation des conflits de légitimité entre le système de pensée des éleveurs et la norme technique imposée par les textes réglementaires et véhiculée par les contrôleurs (Darre, 1986 ; Pharo, 1985). La tenue obligatoire d'un calendrier de pâturage est à ce titre exemplaire. Ce document, bien connu pour son intérêt technique notamment dans le suivi de fermes de référence, ne fait pas partie des outils de pilotage des éleveurs et surtout pas des éleveurs de montagne amenés à gérer les vastes parcs des zones intermédiaires ou des prairies d'estive. Les éleveurs enquêtés répondent donc à cette obligation soit en mobilisant et parfois en rétribuant, les services du développement agricole : "*quand on s'en sort pas on va voir un technicien et voilà* (rires), *on paye et voilà*", soit adaptent le document à leurs pratiques, en espérant que les exigences des contrôleurs ne soient pas trop précises : "*je donne les secteurs à peu près où elles sont de telle date à telle date. En gros, y'a deux secteurs. Y'a le haut et le bas quoi*". Bien que les exploitants rencontrés dans le cadre de cette étude soient donc suffisamment intégrés aux réseaux techniques officiels pour mobiliser efficacement les compétences qui leur font ici défaut, ils rejettent en bloc l'obligation de tenue d'un calendrier de pâturage dont ils critiquent l'absurdité. A visée technique *a priori*, ce document ne fait pourtant jamais l'objet d'une valorisation technique par les contrôleurs (chargement instantané, estimation rendement par exemple), à supposer que cette valorisation puisse informer sur le respect des cahiers des charges. Dans ce contexte, les éleveurs ont le sentiment d'évoluer dans un univers kafkaïen dans lequel ils sont évalués sur leur capacité à se soumettre à des normes exogènes, même et surtout si elles sont inutiles. Il est remarquable que, dans le cadre de cette étude, la désormais classique mise en cause de la "paperasse" par les agriculteurs ait toujours concerné et presque exclusivement, le calendrier de pâturage, alors pourtant qu'il n'a ***jamais*** fait l'objet de pénalités dans les exploitations étudiées. Pour les éleveurs de l'étude, il s'agit alors à la fois de résister à toute forme de subordination à des injonctions extérieures autoritaires et d'exiger le respect d'une certaine éthique lors de l'évaluation de ces démarches ***volontaires*** de contractualisation, fondée sur l'équilibre et le respect entre les parties.

7. UNE DYNAMIQUE D'AUTO-EXCLUSION DES PROGRAMMES DE SOUTIEN

La lassitude face aux contrôles longs et répétés, le caractère systématique de la pénalisation qui entretient un sentiment de harcèlement et de dénigrement, la fragilisation liée aux retards de paiement, l'incompréhension de certaines règles étrangères au système de pensée des éleveurs, l'absence de reconnaissance du travail réalisé semblent avoir eu raison de la motivation des éleveurs de l'enquête engagés dans les dispositifs contractuels. Il est remarquable que l'ensemble des éleveurs rencontrés dans le cadre de cette étude affirme qu'ils n'envisagent pas de recontractualiser dans le cadre d'un CAD, alors qu'ils avaient été parmi les premiers à signer des CTE, parfois même à la suite de contrats article 19. Dans la plupart des cas, le CTE et les contrôles associés ont conduit à une distension des liens qui les unissaient aux organismes techniques. Ils s'étaient en effet souvent engagés dans le dispositif sur les conseils de leurs techniciens, à qui ils reprochent aujourd'hui de n'avoir pas su être plus vigilants dans le montage des dossiers, de les avoir mis en danger par manque de précaution et de ne pas avoir assumé leur part de responsabilité lors de la généralisation des contrôles : "*le conseiller agricole il poussait un peu. On arrivait en fin de contrat [PMSEE] donc il a dit il faut faire un CTE pour prétendre à la prime à l'herbe, mais en fait c'était pas ça, c'est continué après comme avant. Ouais, il a fait des bêtises, avant d'embarquer les gens dans ces CTE il faudrait que ce soit un peu plus clair tout ça. Non, si c'était à reconduire, un truc comme ça, moi je repars pas là dedans*". De fait les techniciens ont dû répondre à des exigences de signature de contrats malgré un manque certain de visibilité et un décalage entre les attentes et la réalité du dispositif.

Il semble donc que l'on assiste à un retrait volontaire de la part de certains éleveurs de montagne face à des dispositifs qui semblaient pourtant particulièrement bien adaptés à leurs pratiques. Cette tendance est également perceptible à travers les démarches volontaires de certains éleveurs de sous-déclaration des surfaces contractualisées en PHAE pour prévenir tout problème en cas de contrôle de surface (problèmes de lisières notamment). Les éleveurs rencontrés reconnaissent pourtant les effets positifs des différents programmes de contractualisation, principalement en estive pour les équipements pastoraux, le soutien au gardiennage ou l'ouverture de milieux, ce dernier point étant aussi évoqué pour les contrats individuels. Mais ils soulignent tous que les volumes d'aides générés par les CTE individuels sont insuffisants si on les met en rapport avec les contraintes (matérielles, financières, symboliques) qu'ils génèrent et les diminutions des montants prévues dans le cadre des CAD ne font que renforcer cette analyse. Ils préfèrent donc renoncer à ces financements, tout en maintenant les pratiques pour lesquelles ils avaient contractualisé (entretien des prairies par le pâturage ou la fauche, engagement dans des circuits de production de qualité) et qui font partie intégrante de leurs systèmes d'exploitation.

CONCLUSION

Les témoignages recueillis lors de cette étude exploratoire font ressortir le décalage entre le système de pensée et de pratique des éleveurs rencontrés et les formalités administratives liées aux dispositifs d'aide. Cet article nous servira de support de discussion et de travail en ce sens au sein de la commission pastoralisme du SUAIA Pyrénées. La compréhension du "point de vue" des éleveurs se révèle être un outil utile pour éviter que se creuse davantage le fossé entre les discours sur l'entretien de la montagne et les pratiques concrètes qu'il implique. Les observations réalisées nous conduisent à nous interroger sur l'avenir de la contractualisation en montagne dans la mesure où, assortie d'exigences exogènes techniquement inutiles, de pénalités fréquentes et d'un manque de reconnaissance du travail accompli, elle devient peu attrayante pour des éleveurs pourtant pionniers dans le domaine. Pourtant en montagne ces derniers entretiennent de fait le paysage, qu'ils en tirent un bénéfice sous forme d'aide ou non. La montagne a servi de " laboratoire " pour un certain nombre de mesures d'entretien de l'espace (PMSEE, Article 19) ; à présent que les dispositifs ont évolué et sont bien installés sur le territoire national, ils risquent de fuir la montagne par une auto-exclusion de fait des éleveurs montagnards. Ces éléments confortent l'idée de réhabiliter la notion de droit à l'expérimentation en montagne, notamment en créant des contrats particuliers (des CAD estive par exemple), reconnaissant à la fois les spécificités des systèmes d'exploitation pyrénéens et les capacités d'initiative et d'innovation des montagnards.

Balent G. *et al.*, 1986, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, T.57, Fasc. 3, pp. 403-447.

Barrue-Pastor M., 2000, Sud-Ouest Européen, n°7, pp. 49-60.

Barrue-Pastor M. *et al.*, 1996, Etudes Rurales, n°141-142, pp. 109-123.

Bazin G., 1998, Le Courrier de l'environnement de l'INRA, n°33, www.inra.fr, 10 p.

Conseil National de l'évaluation *et al.*, 1999, La politique de la montagne, rapport d'évaluation, Paris, La Documentation française, 2 volumes, 815 p.

Darré J.-P., 1985, La parole et la technique, l'univers de pensée des éleveurs du Ternois, Paris, L'Harmattan, 196 p., Coll. Alternatives Paysannes.

Duru M. *et al.*, 1979, dans MOLENAT Gilbert et JARRIGE Robert (coords.), Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens, Versailles, INRA Publications, pp. 231-255.

Eychenne C., 2003, Sud-Ouest Européen, n°16, pp. 5-13.

Eychenne C., 2003, Les éleveurs et l'estive, un regard sur l'action collective. Le cas de la montagne ariégeoise, Thèse de doctorat en Etudes Rurales, mention Géographie, Université de Toulouse II -Le Mirail, 492 p.

Fleury P. *et al.*, 2003, Montagnes Méditerranéennes, n°18, pp. 65-74.

Gibon A., 1997, Etude Euromontana - CE DG XI - Intégration des préoccupations environnementales dans l'agriculture de montagne, Rapport final du Réseau Pyrénées Centrales, pp. 21-77.

Pharo P., 1985, Savoirs paysans et ordre social. L'apprentissage du métier d'agriculteur, Paris, CEREQ,194 p., Coll. des études.

Rémy J., 1996, Etudes Rurales, n° 141-142, pp. 85-108.

Salagnac A., 2004, La perception des contrôles sur place par les bénéficiaires, www.cnasea.fr, 2 p.

SUAIA-Pyrennées, 2002, "Les exploitations pastorales pyrénéennes", Agreste Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Données n°9, 4 p.